



Avis

Conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous portons à la connaissance du public que le Conseil communal, en séance du 16 avril 2024, a décidé d'établir le règlement complémentaire suivant :

- Circulation routière : rue Planchette – Agrandissement de la zone 30km/h

Cette délibération a été approuvée par l'autorité de tutelle en date du 03 mai 2024.

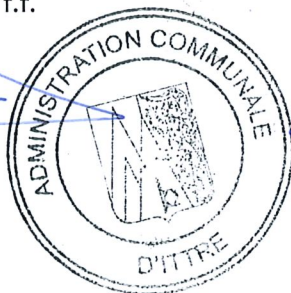
Le dossier peut être consulté à l'Administration communale d'Ittre, rue de la Planchette 2 à 1460 Ittre, au service des Affaires générales pendant les heures d'ouverture des bureaux, de 9h à 12h.

Ittre, le 06 mai 2024

La Directrice générale, f.f.

Le Bourgmestre,

A. Carlier



Ch. Fayt